

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS

Compte rendu de séance
Séance du 12 Décembre 2016

L' an 2016 et le 12 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PLOTON Pascal à M. VAH Michel, M. FALLOURD Ludovic à M. CLISSON Frédéric

Excusé(s) : M. VAH Jean-François, M. LEROUX Eric, Mme LANGEVIN Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/12/2016

Date d'affichage : 07/12/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. FOUSSIER Fabien

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2016
- II - SIEIL : modification des statuts
- III - Demande de subventions des Restaurants du Coeur
- IV - Numérique : Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la communauté de communes du Grand Ligueillois
- V - Tarifs communaux 2017
- VI - CCAS : fin de fonctions des membres élus
- VII - CCAS : création d'un comité consultatif
- VIII - Questions diverses

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

VII - Aménagement mise en accessibilité et sécurité du centre bourg 2ème tranche, demande de subvention auprès du Conseil départemental FDSR Projet

VIII - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR Socle

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2016

Le compte-rendu de la session du 14 novembre 2016 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

II - SIEIL : modification des statuts

Modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) – Adhésion d'un nouveau membre

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2016-68 en date du 18 octobre 2016, l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
- **Approuve** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

III - Demande de subventions des Restaurants du Coeur

Monsieur le Président des restaurants du Coeur par courrier en date du 18 novembre 2016, sollicite une subvention de la commune pour leur association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas verser de subvention.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Numérique : Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la communauté de communes du Grand Ligeillois

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 5211-17 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 5214-27 du Code général des Collectivités territoriales relatif à l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Ligeillois en date du 23 novembre 2016, portant stratégie d'aménagement numérique et approbation des déploiements en haut et très débit conformément au document annexé à la délibération communautaire,

Considérant que le conseil municipal a été saisi par le conseil communautaire afin qu'il se prononce dans les trois mois sur l'autorisation qu'il donne à la communauté de communes de se **retirer du syndicat mixte ouvert TOURAINE CHER NUMERIQUE sur simple délibération de son conseil communautaire,**

Considérant que le conseil municipal a également été saisi par le conseil communautaire afin qu'il se prononce dans les trois mois sur l'autorisation qu'il donne à la communauté de communes **d'adhérer au syndicat mixte ouvert LOIR ET CHER NUMERIQUE sur simple délibération de son conseil communautaire,**

Délibère et à l'unanimité des présents :

- **Autorise** la communauté de communes du Grand Ligeillois à **se retirer du syndicat mixte ouvert TOURAINE CHER NUMERIQUE sur simple délibération de son conseil communautaire,**

Délibère et compte tenu de l'insuffisance constatée d'informations sur les modalités de financement, s'abstient à la majorité des présents (9 voix) et 2 voix "CONTRE" :

- **Sur l'autorisation** donnée à la communauté de communes du Grand Ligeillois d' **adhérer au syndicat mixte ouvert LOIR ET CHER NUMERIQUE sur simple délibération de son conseil communautaire**

Point 1 : A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Point 2 : Pour : 0 Contre : 2 Abstentions : 9

V - Tarifs communaux 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'augmenter le montant des cautions pour la location des salles communales : soit 600 Euros
- **DE RAJOUTER** "et par animal" pour le chenil
- **REPORTE** les mêmes montants des tarifs communaux de 2016 tels que détaillés ci-dessous (applicables au 1er janvier 2017) :

		2017
LIEU	Libellé	
OCCUPATION ESPACE PUBLIC	Redevance emplacement taxi/an	63.00
	Redevance terrasse/an	63.00
	Redevance marchands ambulants/an	63.00
CIMETIERE	Concession trentenaire les 2m2	104.00
	Concession cinquantenaire 2m2	190.00
LOCATION GRANGE A DIMES	Journée et soirée	130.00
	2 jours	185.00
	3 jours	260.00
	Vin d'honneur	53.00
	Pour activité commerciale – 1 journée	33.00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33.00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210.00
	Caution	600.00
LOCATION BATIMENT DES ASSOCIATIONS	Journée	104.00
	2 jours	150.00
	3 jours	190.00
	Vin d'honneur	53.00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33.00
	Pour activité commerciale / CUMA / 1 journée	33.00
	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Commu.	50.00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210.00
	Caution	600.00
LOCATION SALLE DU CONSEIL	1 journée	33.00
	Caution	100.00
LOCATION tables	Table	1.35
LOCATION chaises	Chaise	0.35
LOCATION caution	Caution	150.00
CHENIL	Redevance forfaitaire/jour et par animal	30.00

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VI - CCAS : fin de fonctions des membres élus

La loi NOTRe portant Nouvelle organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi que les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 août 2016 votant à l'unanimité la dissolution du CCAS,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour les membres extérieurs, un arrêté du Maire sera rédigé pour mettre fin à leurs fonctions,

Madame le Maire propose de mettre fin aux fonctions des membres élus : Jean-Louis MALSERGENT, Christine LANGEVIN, Hubert BROUSSEAU, Eric LEROUX, Micheline GOUGET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de mettre fins aux fonctions des membres élus au 31 décembre 2016.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VII - CCAS : création d'un comité consultatif

Dans un souci de simplification administrative (simplification de la gestion budgétaire, comptable et administrative), la législation permet aux communes de moins de 1000 habitants de remplacer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS).

Suite à la dissolution du CCAS, Madame Le Maire propose de créer un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale. Cette assemblée sera chargée de donner un avis sur les missions qu'exerçaient jusqu'à présent le CCAS. Pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, ce comité sera présidé par le Maire et composé des mêmes membres que le CCAS (conseillers municipaux et habitants). Il a pour mission de rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales et de proposer des événements en faveur, notamment des personnes âgées (colis de Noël, repas, etc...) qui devront être votés par le Conseil Municipal. Tout comme l'ancien CCAS, ce comité réunira 8 membres (4 élus + 4 habitants), sous la présidence du Maire.

Il sera composé :

Membres élus : Jean-Louis MALSERGENT, Christine LANGEVIN, Hubert BROUSSEAU, Eric LEROUX

Habitants : Chantal MALBRAND, Claudie BARON, Eliane LIVONNET, Claire GUILLARD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de créer un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS) à compter du 1er janvier 2017,

- **DESIGNE** les membres suivants :

Membres élus : Jean-Louis MALSERGENT, Christine LANGEVIN, Hubert BROUSSEAU, Eric LEROUX

Habitants : Chantal MALBRAND, Claudie BARON, Eliane LIVONNET, Claire GUILLARD

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VIII - Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg 2ème tranche, demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR "Projet"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre du Conseil Départementale relative à la programmation 2017 du Fonds Départemental de Solidarité,

Vu le projet d'aménagement du centre-bourg (mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg),

Pour faire suite à la délibération du 27 juin 2016 concernant le marché " Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre bourg" pour un montant total de 439 201,32 € TTC, la commune peut prétendre à une subvention FDSR "Projet" sur la 2ème et dernière tranche pour un montant de 175 772,43 € HT selon le plan prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Estimation prévisionnelle	175 772,00	FDSR enveloppe Projet	26 700,00
		DETR	
		Fonds de Soutien à l'investissement	
		Autofinancement	149 072,00
COUT de L'OPERATION	175 772,00		175 772,00

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale enveloppe «Projet» sur l'année 2017, auprès du Conseil Départemental pour l'opération « Aménagement mise en accessibilité et sécurité du centre bourg »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale "Projet" pour le programme : "Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg".

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES	
Estimation prévisionnelle	175 772,00	FDSR enveloppe Projet	26 700,00
		DETR	
		Fonds de Soutien à l'investissement	
		Autofinancement	149 072,00
COUT de L'OPERATION	175 772,00		175 772,00

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IX - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR "Socle"

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la lettre du conseil Départemental relative à la programmation 2017 du Fonds Départemental de Solidarité (FDSR),

Vu le projet d'achat et d'installation d'une structure de jeux pour les jeunes enfants à proximité du terrain multisports et du terrain de tennis, A ce titre, Madame le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) enveloppe «Socle» sur l'année 2017, selon le plan prévisionnel proposé :

DEPENSES HT		RECETTES	
Achats prévisionnels	17 000,00	Subvention parlementaire	5 000,00
		FDSR enveloppe Socle	7 922,00
		Autofinancement	4 078,00
COUT de L'OPERATION	17 000,00		17 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale "Socle" pour le programme : "achat et installation d'une structure de jeux pour jeunes enfants".

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES	
Achats prévisionnels	17 000,00	Subvention parlementaire	5 000,00
		FDSR enveloppe Socle	7 922,00
		Autofinancement	4 078,00
COUT de L'OPERATION	17 000,00		17 000,00

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

X - Questions diverses

- a) Compte rendu de la commission eau par Michel Vah
- b) Communication : LOUANS INFO N°6 sortira en janvier 2017
- c) Personnel : demande de mutation de Mme Aude Cailler à la mairie de Berthenay
- d) Travaux centre bourg : acomptes de subventions reçus
- e) Demande de subvention FIPDR: notre dossier sera réexaminé en 2017

En mairie, le 21/12/2016
Le Maire
Micheline GOUGET